

## Apprentissage : baisses de crédit substantielles pour certaines formations

« Apprentissage : grosse inquiétude après le coup de rabet budgétaire », titre **Le Monde** alors que les organismes de formation dénoncent des baisses de crédit. A partir du 1er septembre, les crédits accordés à certaines certifications vont subir des baisses substantielles, parfois supérieures à 30 %. Ce coup de sécateur, infligé au début de l'été, est critiqué, car il pourrait mettre en difficulté des organismes de formation tout en conduisant à l'abandon de projets d'ouverture de sections. A l'origine de cette soudaine poussée de température, il y a une délibération, adoptée par France compétences, recommandant une diminution « moyenne totale de l'ordre de 10 % » des « niveaux de prise en charge ». Le but d'une telle décision, poussée par les pouvoirs publics, est de « concourir à l'objectif d'équilibre financier du système ». Ces problèmes de trésorerie sont à la fois une source de préoccupations et la conséquence d'un phénomène dont la plupart des protagonistes se réjouissent : le succès sans précédent de l'apprentissage. Le problème, c'est que la baisse préconisée, constitue une moyenne derrière laquelle se cachent de grandes disparités. Dans l'entourage de Carole Grandjean, la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, on fait valoir que l'ensemble des CFA étaient prévenus depuis longtemps que les financements seraient revisités cette année. (Le Monde, p.11)